

la Voix

n° 513
Avril 2015

des

industries chimiques



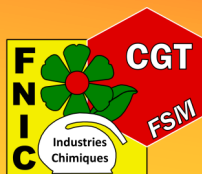
La construction

des luttes

si en on parlait ?

Droit de grève

Liberté syndicale



**ET LA CONVERGENCE DES LUTTES :
ON S'Y MET QUAND ?**



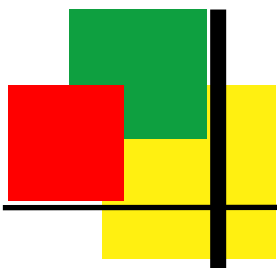
RELEVONS ENSEMBLE

le défi de l'innovation sociale

ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL,

KLESIA est un organisme paritaire à but non lucratif qui se concentre sur la protection des personnes : en complémentaire santé, prévoyance, épargne retraite et action sociale. Son action s'inscrit dans une démarche responsable, tant à l'égard de ses clients que de ses partenaires.

KLĒSIA
klesia.fr



LA GRÈVE : le seul outil démocratique pour améliorer nos conditions de travail et de de vie.

Arrêter de produire, de travailler, c'est le moyen indispensable pour que les conditions de vie au travail, les revendications, soient enfin écoutées, débattues, négociées, et satisfaites.

Sans le travail salarié, rien ne marche, rien ne fonctionne, aucune richesse n'est créée : une vérité économique étouffée par le patronat, ses complices gouvernementaux qui distillent une propagande sur les « coûts salariaux », afin de faire taire les salariés. Par contre, dès que les salariés se mettent en grève, ils ne sont plus accusés d'être un « coût », mais de mettre en danger l'entreprise !!! Pourtant, si nous, salariés, sommes un coût, un arrêt de travail devrait faire faire des économies !

Arrêter « la machine à profits », **faire grève**, c'est agir efficacement pour que ça change vraiment.

Le « dialogue social » prôné dans les cercles patronaux et gouvernementaux, développé depuis des années, a conduit à « négocier » la misère, les miettes, et le recul social.

C'EST DE DROITS ET NON DU « DIALOGUE » QUE LES SALARIÉS ONT BESOIN.

Depuis 2008, la rigueur salariale, sociale, est la seule politique patronale développée, conduisant à plus de chômage, plus de pression au travail, de mal-être.

Depuis 2008, **les dividendes payés aux riches actionnaires augmentent sans cesse**, les coffres de multinationales, d'entreprises, sont remplis, atteignant 177 milliards d'€ de liquidités disponibles dans seulement 77 entreprises.

**FAIRE GREVE, ARRETER LA MACHINE A PROFITS,
C'EST L'URGENCE POUR SE FAIRE ENTENDRE, ET
SATISFAIRE LES REVENDICATIONS.**

**AVEC LA CGT, PRENONS NOS AFFAIRES EN MAINS
COLLECTIVEMENT.
AGISSONS**

n° 513

VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES
Case 429-93514 Montreuil cedex
Tél. : 01.55.82.68.88
Fax : 01.55.82.69.15
<http://www.fnic.cgt.fr>
Email : fnic@cgt.fr
Directeur de la publication : Carlos MOREIRA
Commission paritaire n° 0118 S 06355
Conçu et réalisé par la FNIC CGT
Bimestriel—1,06 €
Imprimé par Rivet Presse/Edition
Issn = 0763-7497

Les Sanofi en lutte.

Sanofi Sisteron (04)

Cinq semaines de grève des salariés postés du site **SANOFI de Sisteron**, auront été nécessaires pour faire entendre les revendications à la direction, qui a plié face à la révolte des salariés.

- ⇒ Revalorisation de leur prime de poste, juste contrepartie à la pénibilité subie.
- ⇒ Des embauches.
- ⇒ Investissement dans un nouvel incinérateur, indispensable au développement et à la pérennité du site.

La direction aura tout essayé pour casser le mouvement mais rien n'y a fait. Les salariés ont fait bloc !!

Et le résultat de la lutte c'est quoi ??? , c'est

- 80 € net de complément à la prime de poste avec rétroactivité au 1^{er} janvier.
- 3 embauches.
- La garantie d'investissement sur le nouvel incinérateur.
- Les heures de grève remplacées par des RTT ou congés.

Une vérité qui se confirme,

la LUTTE, ça PAYE.

Sanofi Ambarès (33)

En grève depuis le 23 janvier :

- ⇒ Pour la reconnaissance de la pénibilité due aux expositions qui imposent le port de protection collective.



Sanofi Elbeuf (76)

En grève depuis début mars avec, pour première exigence :

- ⇒ la requalification des salariés intérimaires mais aussi,
- ⇒ Négociation sur les classifications et les conditions de travail des postés.
- ⇒ Préservation des emplois et des outils industriels ou de recherche dans ce groupe.

Oui les salariés entendent bien faire comprendre à la direction de ce groupe que d'autres choix sont possibles que celui de toujours servir l'actionnaire.

La mobilisation des salariés a obligé, au terme de 3 semaines de conflit, de mettre la direction devant ses responsabilités. Les propositions sont si peu significatives qu'elles ne sont pas de nature à sortir de ce mouvement.

Le lundi 16 mars, en assemblée générale, à l'appel de la CGT, tous les grévistes ont voté la reconduction du mouvement pour le 17 Mars.

Notre santé et notre vie sont les biens les plus précieux, donc ne les prenons pas à la légère et continuons à les préserver !

Ne lâchez rien, Camarades...

Sanofi Aramon (30)

Au moment où nous écrivons cet article, nos camarades de Sanofi Aramon entament leur deuxième semaine de grève.

Après Sisteron, Ambarès, Elbeuf, c'est le 4^{ème} site industriel du groupe qui a décidé de dire **NON** à la stratégie néfaste de la direction. Plusieurs revendications :

- ✚ **Requalification des salariés intérimaires et arrêt au recours abusif.**
- ✚ **Revalorisation conséquente de la prime de transport.**
- ✚ **Amélioration des conditions de travail.**

Aucune lutte n'étant perdante, il ne fait nul doute que là aussi la direction entendra raison.



Rassemblement du 20 mars 2015.

Le 20 mars 2015, 300 salariés en lutte venus de toute la France se sont rassemblés devant le Symposium avenue Georges V à Paris, près du Fouquet's de Sarkozy à l'appel des fédérations FILPAC et FNIC CGT sur le dialogue social. Là, débattaient les Ministres Rebsamen et Macron avec les patrons de la plasturgie et de la FILPAC ainsi que la CFDT et l'ancien numéro 2 de la CFDT (Marcel Grignard) en charge du dossier retraite de l'époque).

Dialogue social à leurs sauces qui tendent à redéfinir les périmètres et les limites de l'action syndicale et à mettre en cause nos Conventions Collectives Nationales.

La CGT s'est donc invitée dehors et a refusé à plusieurs reprises l'invitation d'entrer dans les locaux pour assister aux débats.

Les manifestants scandaient : «pas de collaboration avec le patronat, stop à la casse industrielle dans notre pays, retrait de la loi macron qui aggrave les inégalités dans notre pays ! »



La CGT exige du gouvernement socialiste VALLS, l'arrêt des politiques d'austérité qui appauvrissent le pays alors que les dividendes ne cessent de gaver les familles les plus riches.

Le 9 avril, les salariés seront nombreux à être en arrêt de travail, en grève et en manifestation sur PARIS. Ce rassemblement a été un succès et promet des suites plus encourageantes pour les luttes.

Solides & solidaires



SANTÉ - PRÉVOYANCE - AUTONOMIE

Réussir ensemble la protection sociale complémentaire pour tous

- **Vous accompagner à toutes les étapes de la négociation des accords de branche**

22 branches professionnelles, 200 000 entreprises et 7 millions de personnes protégées.

- **Vous garantir une relation de proximité**

1 500 conseillers présents sur l'ensemble du territoire.

- **Vous assurer des solutions globales et accessibles, en santé et en prévoyance**

Une maîtrise des coûts assurée par le plus important réseau conventionné en France et des accords passés avec la quasi-totalité des professionnels de santé.

- **Vous proposer des services de qualité pour répondre aux attentes des salariés**

200 000 conventionnements avec des professionnels de santé,

2 500 services de soins (cabinets dentaires, centres d'optique, etc.) et d'accompagnement (services à la personne, petite enfance, etc.) mutualistes,

16 000 aides financières accordées chaque année pour l'action sociale,

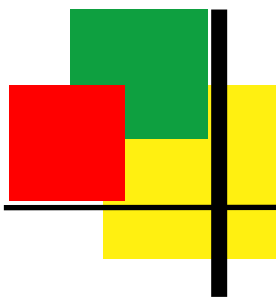
3 000 actions de prévention santé assurées chaque année dans toutes les régions.

Premier acteur santé national et pôle majeur de protection sociale, Mutex - l'alliance mutualiste met son expertise et ses atouts au service des partenaires sociaux négociateurs.

Pour nous contacter :
collectif@mutex.fr
www.mutex.fr

MUTEX - l'alliance mutualiste





Les luttes chez Cooper Melun et Copirel Perriers sur Andelle.

Cooper Melun (77)

Une réunion s'est tenue le 22 janvier, avec les salariés (environ 150) pour les informer que la Direction a repoussé la 2^{ème} réunion initialement prévue le 29 janvier, sans faire de propositions à la date du 12 février.

Nous avons donc remonté cette demande à la Direction qui est restée muette.

Les propositions que la Direction a faite le 12 février, sont :

- Augmentation générale pour les salariés du niveau 1 au niveau 7 à 175 € brut annuel sur 13 mois soit 10,23 € mensuel,
- Augmentation individuelle de 0,3 % pour les non cadres et 1,2 % pour les cadres,
- Réévaluation de la prime équipe de 0,8 %,
- Réévaluation autres primes de 0,5 %,
- Une prime exceptionnelle de 550 € et 220 € pour ceux qui ont plus de 10 jours d'absence dans l'année.

Après ces propositions nous avons fait un passage dans les services en intersyndicale avec FO, et décidé avec les salariés de taper un grand coup :

L'entreprise a été bloquée deux jours et demi, aucune entreprise extérieure n'est rentrée et aucun colis n'est ni rentré ni sorti de l'entreprise (transports/ sous traitants etc.), ce qui a représenté pour Cooper une perte d'environ **800.000 € par jour**.

Environ 150 salariés présents et très motivés, mouvement qui s'est amplifié au fil des jours.

Suite à cette mobilisation, nous avons obtenu :

- ☞ Une augmentation générale de 45 € brut mensuel,
- ☞ Une prime de 550 €,
- ☞ Augmentation individuelle de 0,3 %,
- ☞ Une réévaluation prime équipe 0,8 %,
- ☞ Une réévaluation autres primes 0,5 %,
- ☞ Lissage des jours de grève jusqu'au 31/12/2015.

Copirel Perriers sur Andelle (27)

Trois jours de grève suite à la première réunion des NAO où la direction proposait de 0.3 à 0.5 % d'augmentation des salaires.

Des propositions vues comme une véritable provocation de la part de la direction. Les salariés sont entrés en grève à l'appel de la CGT.

Si ce mouvement n'a pas permis d'obtenir satisfaction sur toutes nos revendications, il aura permis tout d'abord de créer des liens entre les salariés, le sens du collectif et ainsi de permettre aux grévistes d'exprimer leur mécontentement et de montrer qu'ils ne sont pas seulement synonymes de rentabilité face aux objectifs de production et de mise en concurrence ou compétition des salariés.

Les salariés sont sortis la tête haute de ce conflit car depuis de nombreuses années, la grève était bannie chez

COPIREL. Maintenant les salariés s'expriment haut et fort. C'est cela, la solidarité, et c'est comme cela qu'on gagne des luttes.

Vaincre la peur en :

- ☞ Adhérent CGT,
- ☞ S'organisant CGT,
- ☞ Luttant CGT,

Collectivement, on devient une force.



Les luttes chez Air Liquide .

ALEM filiale d'Air Liquide (71)

Face aux propositions salariales inacceptables, les salariés d'ALEM filiale du groupe Air Liquide à Chalon-sur-Saône, ont répondu présents à plus de 60 % des effectifs, à l'appel à la grève de la CGT.

Ce mouvement du 6 février s'est tenu le jour où une délégation patronale de l'IUC et un Député européen UMP étaient présents sur le site, ce qui, vous le comprendrez, a fortement déplu à la direction.

Le 11 février, nouvelle mobilisation qui continue de progresser, car elle dépasse les 65 % de salariés et pousse la direction à revoir sa copie. Sans revoir en profondeur le niveau d'augmentation générale mais en assouplis-

sant de manière très significative la répartition de la politique salariale.



C'est un premier pas vers la prise en compte des salariés sur la nécessité de lutter en faisant grève, pour avoir une chance de faire aboutir nos revendications.

Petit message à la direction ALEM :

Attention à la prochaine négociation salaire !!!

Air Liquide Siège (75)

Les directions des filiales d'Air liquide France Industrie et Air Liquide SA, toutes deux dans le périmètre commun du groupe Air liquide, ont présenté en janvier aux instances représentatives du personnel (CCE), un projet d'organisation prénommé VISION.

Ce projet consiste en la mutualisation des services Comptabilité et Paie et à filialiser sous la forme d'une plateforme commune, avec sortie du périmètre commun, perte de la Convention Collective et perte de tous les accords en vigueur. Les directions ne cachent pas que dans un futur proche, le but est de proposer ce projet aux autres filiales du groupe.

Dès le début des annonces, les représentants CGT au CCE ALFI et au CCE ALSA ont dénoncé ce projet de précarisation des statuts et des salaires, avec conviction et détermination.

Bien entendu, nous sommes complètement opposés à cette filialisation, qui a tendance à se banaliser à Air liquide ainsi que le changement de Convention collective.

Et la lutte d'aujourd'hui prend tout son sens pour sauvegarder notre statut.

La CGT, comme toujours, essaie de créer les conditions de convergence des luttes en mobilisant les autres salariés. Pour cela des tracts ont été distribués sur tous les sites, pour relayer cet appel.

Aujourd'hui chez ALFI, le rapport de force et l'implantation d'une CGT forte a permis de conserver la Convention Collective de la Chimie. Il faut donc garder espoir dans la lutte, seule opposition efficace aux projets de la direction générale.

Cette année, Air liquide va distribuer près de 55 % de son bénéfice aux actionnaires, soit plus de 900 millions d'euros. Jamais cette proportion n'a été aussi haute et si rien ne change, elle continuera à s'élever pour le plus grand plaisir des actionnaires et au détriment des salariés.

Ainsi le projet VISION permettra par ses effets d'enrichir ces actionnaires.

Ce projet VISION n'étant qu'un prélude à d'autres réorganisations dans l'entreprise, nous devons d'ores et déjà réfléchir : quelles formes donner aux mobilisations à venir ? En effet, il est raisonnable de penser que cette filialisation ne soit qu'une première dans l'organisation de tous les services de toutes les sociétés du groupe avant, peut-être, d'entamer une démarche de délocalisation vers des pays à moindre coût.

Si une réorganisation peut être envisagée, la CGT sera vigilante sur l'attractivité de nos tâches (contrario du projet qui les sectorise) et que nos conditions de travail seront préservées.

Il est possible de regagner de nouveaux droits si nous en sommes tous convaincus, en nous montrant solidaires et en participant massivement aux initiatives lancées par la CGT.

Les luttes chez Cenexi et Rhodia/ Solvay La Rochelle.

Cenexi Fontenay-sous-Bois (94)

300 salariés en lutte, 5 jours de grève et une manifestation dans la ville jusqu'à la mairie où une délégation fut reçue et soutenue par le Conseil municipal et plusieurs conseillers généraux et régionaux.

C'est ce qu'il aura fallu pour faire entendre raison à la direction de Cenexi lors des dernières NAO où celle-ci proposait 0 %.

Fruit de la lutte, 1 % d'augmentation générale, revalorisation de la prime d'habillement, augmentation de la prime transport, mise en place d'une prime de 150 € par trimestre.



La prochaine négociation sera sur le temps de travail, nul doute que nos camarades seront à la hauteur.

Rhodia/Solvay la Rochelle (17)

La lutte pour les salaires et le respect des droits des salariés chez Rhodia/Solvay La Rochelle fait reculer la direction. Après l'indécence des négociations salaires de décembre 2014, la CGT appelle à la grève sur l'ensemble du groupe. Le mouvement a été très suivi car les attentes des salariés étaient fortes, après les annonces des résultats excellents du groupe, et l'augmentation de salaire du PDG de 1000 € par jour !!!

Le site de La Rochelle est entré en grève 2 h par poste, reconduite en fonction des évolutions salariales.

Très rapidement la direction du site a décidé de suspendre les contrats de travail de 54 salariés du secteur Catalyse.

L'annonce, notifiée par voie d'huissier à domicile la veille des fêtes de Noël, démontre la démarche "sociale" du groupe Solvay.

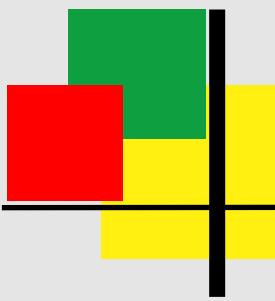
A la reprise de janvier, la colère n'était pas passée, comme aurait pu l'espérer la direction, au contraire, le redémarrage du secteur n'a pas eu lieu.

1^{ère} victoire : la direction, devant l'unité des grévistes, n'a eu d'autre choix que de lever les suspensions des contrats de travail.



2^{ème} victoire : le 17 mars, la CGT et les salariés suspendus ont décidé d'assigner leur direction au Conseil des Prud'hommes, le résultat fut à la hauteur de l'attente des salariés, concernant les suspensions des contrats de travail. Le tribunal les a jugées illicites et a condamné Solvay à verser les sommes perdues sur les salaires (jusqu'à 1400 €).

Aujourd'hui, après avoir fait reculer la direction sur la levée des suspensions de contrat de travail et le jugement, la CGT continuera la bataille pour exiger de véritables négociations salariales, à la hauteur des besoins des salariés qui créent les richesses.



LES LUTTES

La construction des luttes

si on parlait .

Depuis toujours, les travailleurs n'ont eu que la possibilité d'arrêter le travail pour se faire entendre, revendiquer, et gagner les droits.

La lutte, à une époque où le droit de grève n'existait pas, où il était même interdit sous peine d'être jeté en prison ou tué (« la loi Le Chapelier »), confirme que les travailleurs n'ont pas attendu d'avoir ce droit pour revendiquer et exiger de nouveaux droits.

Il aura fallu attendre la Constitution du 27 octobre 1946 pour voir ce droit devenir constitutionnel.

La Constitution de 1946 :

« Le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et les libertés de l'homme et du citoyen, consacrés par la Déclaration des Droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République. »

Il donne valeur constitutionnelle à des principes considérés comme « particulièrement nécessaires à notre temps » :

- ***l'égalité homme-femme,***
- ***le droit d'asile,***
- ***le droit et la liberté syndicale,***
- ***le droit de grève,***
- ***le droit à l'emploi,***
- ***la non-discrimination dans le travail,***
- ***le droit de participation à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.***

Enfin, il engage la France à respecter le droit international.

Le droit de grève inscrit dans la Constitution de 1946, nous donne ce droit sans risquer de nous retrouver hors-la-loi, mais aujourd'hui, la justice de classe qui s'installe, cherche par tous les moyens à nous considérer hors la loi quand nous faisons grève.



Dans notre processus de construction des luttes, il y a plusieurs types d'actions, mais c'est bien la grève seule qui a obtenu des résultats.

Les grandes avancées sociales, qui sont encore nos droits actuels, ne sont dues qu'à une seule et unique raison : l'arrêt de toute production, de toute création de richesses, par la décision collective des salariés de cesser le travail, avec un impact immédiat sur le résultat financier de l'entreprise.

Toutes les autres actions, pétitions, motions, prises de parole sont des aides à la lutte, mais n'ayant pas ou peu d'effet sur les productions, font rarement reculer le patron et de ce fait accéder à nos revendications.

La grève = grande responsabilité partagée, pour le syndicat qui la décide en concertation avec les syndiqués, les salariés, et pour les salariés qui prennent l'engagement d'y participer. La grève implique de grands sacrifices pour les salariés qui décident, en connaissance de cause, de faire aboutir leurs revendications en perdant du salaire. Perdre du salaire, pour obtenir plus de salaire, de meilleures conditions de travail, de meilleures pensions retraite, une meilleure protection sociale, de nouveaux droits, mais aussi pour refuser de perdre ce qui a été gagné.

Donc deux sortes de grèves : les grèves offensives pour gagner de nouveaux droits et les grèves défensives pour défendre nos acquis. **L'une et l'autre sont aussi importantes.**



Dans tous les cas, patronat et gouvernement n'ont cessé de vouloir nous empêcher d'utiliser ce droit. Tout un tas d'artifices ont vu le jour, comme le service minimum, et dans le fameux dialogue social, il n'y aurait

rien d'étonnant qu'il y ait une atteinte au droit de grève. Oui, quand les salariés décident collectivement d'arrêter de travailler, il n'y a plus de valeur ajoutée, **le robinet du profit se ferme** et le patron recule.

Pourquoi, un patron, un responsable d'atelier, qui affirme l'inutilité de faire grève, fait tout son possible pour remplacer les grévistes, casser les grèves afin de limiter au maximum l'arrêt de production ? C'est simple, il perd beaucoup de fric !!!

Dans le processus de construction des luttes, il y a un incontournable, les salariés.

Il ne peut pas y avoir de lutte gagnante par délégation, où les non-grévistes comptent sur le syndicat, les élus et les syndiqués pour faire aboutir les revendications.

Non, cette délégation de pouvoir enlève le cœur de la lutte qui est l'effet de masse provoqué par le collectif garantissant la puissance de l'action.

Aujourd'hui, plusieurs entreprises ont réussi à mettre en place des systèmes de rémunération supplémentaires prenant en compte les absences, dont fait partie la grève. Pas d'interdiction de faire grève mais l'absence générée par la participation à la grève conditionne la double sanction. Perte de salaire pour avoir fait la grève et perte d'une partie de la rémunération du fait de l'absence.

Ces systèmes de rémunération en voie de développement, sont à prendre en considération, si nous voulons construire les luttes avec la participation d'un maximum de salariés.

Le patron a très bien compris qu'il fallait trouver un moyen d'empêcher les salariés de faire grève sans pour autant leur enlever le droit de pouvoir la faire. S'organiser pour désorganiser la machine à dividendes.

Les salariés ont toujours envie de se battre, mais ils veulent pouvoir lutter avec un espoir de victoire.

Sans avoir la prétention de définir une méthode meilleure qu'une autre et d'avoir la réponse à tous les problèmes de mobilisation, il apparaît la nécessité de faire durer les mouvements pour espérer avoir une lutte victorieuse.

Le choix qui est porté le plus souvent par les salariés, comme démontré dans les luttes retranscrites dans cette publication, sont des actions de grève d'une heure ou deux par équipe, plusieurs fois dans la semaine ou dans le mois.

Un atelier de production, dépendant d'une continuité de fabrication, se trouve totalement désorganisé pendant le double, voire le triple de la durée de la grève.

2 heures de grève et 6 heures pour s'en remettre, répétées plusieurs fois dans la semaine ou dans le mois, c'est un choix qui peut s'avérer le bon.

Dans des entreprises multi-activités, les salariés déclenchent des grèves par atelier d'une heure ou deux, plusieurs fois par semaine ou dans le mois et organisent la désorganisation la plus totale.

Ce qui est démontré dans ces deux exemples, c'est la nécessité de s'inscrire dans la durée et d'avoir un autre choix que l'action de grève « coup de poing » de 8 heures sans lendemain, et sans avoir eu la possibilité d'avoir pu porter le plus longtemps possible **la revendication**. Être en capacité de faire 8 heures de grève, plusieurs jours est une éventualité à ne pas écarter même si c'est la forme de lutte la plus difficile à organiser.

La projection d'actions, avec un plan de travail discuté avec les syndiqués et les salariés pourrait aussi poser la première pierre à la construction de l'action de grève.

Donner une perspective de victoire est essentiel, si nous voulons avoir l'ensemble ou au moins la majorité des salariés avec nous. Dans les groupes comportant plusieurs entreprises, il serait illusoire de pouvoir aboutir à la prise en compte des revendications, si l'ensemble des sites ne sont pas dans l'action.

La lutte par la grève n'a jamais été chose facile, et elle ne le sera jamais. Nous avons le devoir de faire tout ce que nous pouvons pour laisser à nos enfants, ce que nos anciens ont obtenu dans la douleur.

**Pour gagner,
C'est tous
ensemble,
Alors...on y va !!!**

Michelin

L'ensemble des sites de la Manufacture des Pneumatiques Michelin sont dans une mobilisation pour les salaires depuis décembre 2014.

Une mobilisation, avec des niveaux de participations différents d'un site à l'autre, qui a permis de faire prendre conscience aux salariés, qu'il était grand temps de passer à l'étape suivante.

Organiser la lutte, pour exiger une véritable augmentation de salaire et ne pas continuer d'accepter la misère de 0,6 % d'augmentation générale, représentant à peine plus de 7 à 8 euros bruts mensuels.



La CGT, après l'annonce en CCE d'une baisse de 60 % de la participation aux bénéfices, appelle à amplifier la lutte pour les salaires, avec des appels à la grève sur tous les sites.

Hutchinson

Après les deux réunions de négociation, les directions d'Hutchinson et de ses filiales sont restées sur leurs positions indécentes, en proposant une augmentation générale des salaires de 0,40 % et une enveloppe Individuelle allant de 0,40 % à 1%.

Nos directions ont ainsi clairement affiché leur volonté de mettre en place leur politique d'austérité et individualiser encore plus les salariés.

A l'appel de la CGT, un rapport de force des 17, 26 et 27 février a réuni plus de 1000 grévistes dans la majorité des sites Hutchinson où la CGT est présente.

La CGT est fière de la réaction des salariés toutes catégories confondues, qui ont osé se dresser contre les rouleaux compresseurs que sont « Hutchinson et Total », qui réduisent les effectifs en France, se gavent des richesses que seuls les salariés créent.



Nous revendiquons la mise en place de notre Grille Fédérale, avec un salaire mini à 1900 euros et exigeons immédiatement que le salaire de nos hauts dirigeants ne dépasse pas 5 fois le salaire mini.

La CGT, ensemble avec les salariés, porte la construction d'une manifestation devant le siège à Paris.

Lors des grèves, un de nos camarades d'Hutchinson Persan a été convoqué à la gendarmerie suite à une plainte d'un Responsable d'Atelier. Toute la CGT le soutient à 100 % et ne se laissera pas intimider.

Lutte victorieuse dans le raffinage américain

Le 1^{er} février 2015 débutait aux **Etats-Unis** un mouvement social provoqué par l'échec des négociations salariales au niveau de la branche du **raffinage de pétrole**.

La grève s'est rapidement étendue à 20 % des capacités américaines, un **exploit** quand on connaît la législation antisyndicale du « pays de la liberté », qui interdit la grève si le syndicat ne peut démontrer qu'au moins 50 % des salariés sont grévistes, et qui autorise les patrons à remplacer les grévistes par des intérimaires.

Après **40 jours de conflit** impactant 12 sites, les patrons ont concédé un accord pour les 4 prochaines années, soit un an de plus que les précédents accords. Il prévoit des hausses de **salaires** de 2,5 % la première année, de 3 % sur chacune des deux années suivantes et de 3,5 % la quatrième année. L'accord porte aussi sur la pénibilité et la sous-traitance. Parmi les entreprises visées par cet accord, ExxonMobil, BP et Chevron.

Il s'agit de la plus longue grève du secteur depuis 35 ans, dans un contexte de **flambée des marges** de raffinage, et donc des profits, compte tenu de la baisse des cours du brut. **Bravo à ces salariés qui se sont soulevés que, pour gagner, il faut commencer par lutter !**

Répression et criminalisation

Goodyear en correctionnelle le 29 juin.

La répression syndicale : criminels certainement pas, victimes sans aucun doute !!!

Les exemples sont de plus en plus fréquents sur les attaques que subissent les militants que nous sommes. Il faut peser nos paroles, l'intensité, le ton que nous prenons, prendre en considération tout ce qui nous entoure, quand nous sommes dans l'action, au risque de nous retrouver sur le banc des accusés comme de vulgaires criminels.

Les patrons, qui nous méprisent et nous exploitent au quotidien, sont toujours considérés comme les victimes et jouissent d'une protection et d'une considération totale du Gouvernement. La loi Macron va même aller encore plus loin avec le chapitre de la dépénalisation. **Les patrons-voyous ont de beaux jours devant eux.**

Aujourd'hui, comme hier et certainement moins que demain, cette justice de classe prendra de plus en plus d'importance. Patronat et Gouvernement, complices d'un objectif commun, vouloir éteindre toute contestation et résistance **à la mise en place de leur stratégie de destruction massive d'emplois, au nom de la finance.**

Nous ne devrions pas nous retrouver devant les tribunaux comme notre Camarade Eric Colin qui, pour avoir mené la lutte pour la défense de l'emploi du centre pénitencier de Moulins sur Allier, se voit conduit comme un criminel, devant la justice, pour un soi-disant outrage envers sa direction. Outrage ou résistance ? Eric, syndicaliste, militant investi contre le projet de restructuration porté par sa direction, doit être mis hors-jeu pour laisser le champ libre à l'inacceptable. Quand un militant CGT dérange, il faut l'éliminer et quoi de plus facile que de le faire passer pour un criminel avec cette justice de classe. **Jugement mis en délibéré le 29 avril 2015.**

Nos Camarades de Goodyear Amiens-Nord, qui ont mené une lutte exemplaire pendant plus de sept ans, permettant à 1143 familles de continuer à vivre, se retrouvent une nouvelle fois devant la justice. Sept années de lutte, qui ont profité à toute l'économie locale, départementale, régionale qui aujourd'hui semblent l'avoir oublié.



Nos 9 camarades, dont le Secrétaire général du syndicat CGT Mickael Wamen, subissent un acharnement judiciaire sans précédent.

En un mois à peine, ils ont été deux fois en garde à vue. La 1^{ère} fois, le 17 février 2015 et la 2^{ème} fois, le 11 mars 2015, pour des faits reprochés lors des actions menées pendant la fermeture de l'entreprise. L'employeur s'était pourtant engagé, par un accord de fin de conflit en date du 24 janvier 2014, à ne pas entamer de poursuites judiciaires. Malgré cet accord de fin de conflit, la justice de classe n'hésite pas à maintenir une pression insupportable et convoque les 9 camarades **devant le tribunal correctionnel le 29 juin 2015.** Le procureur, à la botte du Gouvernement, veut-il se payer la CGT ? Il est peut-être temps de donner du sens à notre devise :

QUAND ON TOUCHE À UN MILITANT DE LA CGT, C'EST À TOUTE LA CGT QU'ON TOUCHE.

Une attention particulière à tous les militants qui subissent injustement les travers de la justice pour avoir tout simplement voulu défendre les droits des salariés.

Colloque pétrole et chimie les 24, 25, et 26 juin 2015.



À TOUS LES SYNDICATS DE LA FNIC CGT

COLLOQUE INTERNATIONAL des Travailleurs du Pétrole, de la Chimie et de la Pétrochimie



La Fédération Nationale des Industries Chimiques – CGT a décidé d'engager une réflexion sur l'état et l'avenir de nos industries pétrolières, pétrochimiques et chimiques, en organisant un **colloque international des travailleurs des secteurs Pétrole, Pétrochimie et Chimie**, qui regroupera 300 participants dans la salle du CCN à Montreuil, dont de nombreux délégués étrangers.

L'ensemble des syndicats de la Fédération est invité à participer à ce grand rendez-vous, qui permettra aux militants d'échanger et de débattre, avec les participants des délégations étrangères, et la participation active de la Fédération Syndicale Mondiale. Les sujets suivants seront abordés durant les 4 demi-journées des travaux du colloque :

Thème n°1 : Les stratégies des Etats et des multinationales, les guerres impérialistes, le prix du pétrole, l'exploration-production d'hydrocarbures, les hydrocarbures non-conventionnels (notamment les gaz de schistes) et les énergies alternatives dans le cadre du développement énergétique et écologique

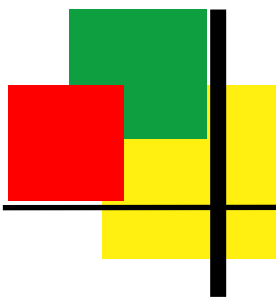
Thème n°2 : Le pétrole, matière première de la chaîne industrielle de la pétrochimie et de la chimie.

Thème n°3 : Les industries pétrolières, pétrochimiques et chimiques structurant les territoires, les risques industriels, la sous-traitance.

Thème n°4 : Les réponses syndicales, le bouclier international anti-dumping social, les coopérations internationales à développer.

Le précédent colloque de ce type, organisé par la FNIC-CGT, s'était déroulé dans les locaux du Sénat en 2006, autant dire qu'il faut sauter sur cette occasion d'échanger, de se former, de tracer des perspectives communes de revendications et de luttes.

La Fédération appelle chaque syndicat à **inscrire un maximum de militants et de syndiqués** à ces 4 demi-journées de travail, pour que cette initiative exceptionnelle soit une réussite au niveau des moyens mis en œuvre.



INTERNATIONAL

Présence solidaire de la FNIC à Chypre.

Participation de la FNIC à la manifestation anti-austérité, anti-obligation imposées par la Commission Européenne et la Banque Centrale Européenne, le 4 mars 2015.

L'action était construite à l'occasion de la tenue d'une réunion entre la BCE et la CE, à Nicosie, par de nombreux syndicats et associations représentant une bonne partie, au moins, de la société chypriote grecque.

Accueil par Pieris Pieri, secrétaire du département Relations Internationales du PEO (Pancyprian Federation of Labour), logement dans un centre de vacances appartenant au syndicat (type centre Touristra ou Courcelle).

Sur place, rencontre avec Paola Palmieri, de l'USM (Unione Sindacale di Base), syndicat créé il y a environ 5 ans, par des syndicalistes principalement issus de la CGIL, considérée comme trop réformiste,

Et Oliver Jonischkeit, de l'OGB autrichien.

Participation à l'un des trois rassemblements (selon les professions et organisations impliquées dans l'action), prise de parole pour expliquer notre présence, notre solidarité. Ensuite, les trois rassemblements se sont retrouvés, rejoints par les tracteurs des paysans impliqués dans la lutte, sur la place jouxtant le Centre des Congrès où se tenait la réunion des instances européennes.



Environ 5000 personnes, dont beaucoup de jeunes, notamment des étudiants, mais aussi des retraités.

Nombreuses prises de paroles des responsables syndicaux et de Georges Mavrikos de la FSM.

Étaient présents, outre les délégués étrangers mentionnés ci-dessus, le PAME, des syndicalistes chypriotes turcs.

Surprenant pour nous : très peu de policiers, non casqués ni caparaçonnés, à quelques mètres du lieu où se tenait la réunion des personnalités européennes. Une motion a pu être déposée.

La manifestation avait été préparée par une importante campagne d'affichage et de tracts et par une information à la télévision publique, qui en a d'ailleurs diffusé des images au journal de 20 heures, où l'on voit les drapeaux FNIC.

A noter que l'USB (syndicat italien) entend organiser, à Rome, prochainement, un débat sur la démocratie en entreprise, la répression syndicale...

Un partenaire à vos côtés pour tous
vos projets !



Eole Finance, partenaire de toutes vos envies

- >> Une gamme complète de prêts personnels
- >> Des solutions sur-mesure qui s'adaptent à vos besoins
- >> Une mensualité et une durée qui conviennent à votre budget
- >> L'assurance de réaliser vos projets en toute liberté

Pour en savoir plus



Contactez-nous au :

0800 201 202

[appel gratuit depuis un poste fixe]
du lundi au vendredi de 9h à 19h
le samedi de 9h à 16h

Eole Finance partenaire financier des salariés dans plus
de 1200 entreprises. Eole Finance est une marque de
Financo, filiale du Crédit Mutuel Arkéa.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Prêteur : Financo - Siège social : 335 rue Antoine de St Exupéry - 29490 Guipavas - S.A. au capital de 58 000 000 € - RCS Brest B 338 138 795. Société de courtage d'assurances, n° ORIAS 07 019 193 (vérifiable sur www.orias.fr).